Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260105-BEX_2026_3-DE

BUREAU EXECUTIF

Séance du 05/01/2026
Délibération n°3

L'an deux mille vingt-six, lundi cinq janvier à seize heures, se sont réunis, les membres du bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt-neuf du mois de décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	20
Présents physiquement	8
Présents en visioconférence	4
Votants	12
Vote	
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Bernard RYO, Conseiller communautaire délégué aux mobilités, déplacements et transports scolaires
Mme Florence DE DEYN, Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et à l'égalité des droits
Mme Delphine PENOT, Vice-Présidente déléguée aux équipements et activités aquatiques, sport plein air et nature, équipements nautiques et portuaires
M. Louis LE COZ, Conseiller communautaire délégué en charge de la commande publique, les commissions obligatoires : appel d'offres (CAO) délégation de services publics (CDSP), commission local d'évaluation des charges transférées (CLECT)
M. Pascal DUCHENE, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, l'urbanisme stratégique, la politique de la ville.
Mme Isabelle BARATHON, Vice-Présidente déléguée au tourisme et à l'attractivité du territoire
M. Jean-Luc LEVESQUE, Vice-Président délégué à l'emploi, insertion par l'activité économique, économie sociale et solidaire
M. Fabrice SANCHEZ, Vice-Président délégué à la gestion des milieux naturels, eau potable, assainissement collectif et non collectif, protection contre les inondations

Secrétaire de séance : Lionel JOUNEAU

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS PASS COMMERCE ARTISANAT

Annexe : Avis du comité d'agrément du 1er décembre 2025

La présente délibération a pour objet d'approuver l'attribution de subvention au titre du PASS COMMERCE ARTISANAT aux entreprises candidates situées sur le territoire de REDON Agglomération.

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260105-BEX_2026_3-DE

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT est un fonds de subvention, cofinancé par la Région et REDON Agglomération. Le dispositif est en place depuis janvier 2018 sur les communes bretonnes de REDON Agglomération, en cofinancement avec la Région Bretagne. Depuis décembre 2019, le dispositif est étendu aux communes ligériennes, en cofinancement avec la Région Pays de la Loire.

Le PASS COMMERCE ARTISANAT a pour vocation de soutenir la création, l'implantation et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) commerciales et artisanales de proximité qui maillent les territoires, dynamisent les centres bourgs et sont des acteurs essentiels du bien vivre ensemble. La subvention vient soutenir les investissements en travaux immobiliers (second œuvre), en matériel, en mobilier ou en embellissement du local.

VU le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en particulier ses articles L.1511-1 et suivants, les articles L. 1611-7 – I et L. 4251-18 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération n°17_DGS_01 du Conseil Régional de Bretagne en date du 11 février 2017 approuvant la nouvelle organisation de l'action publique en matière de développement économique et les compléments au Schéma Régional de Développement Economique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

VU la délibération n°17_0204_05 de la Commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en date du 29 mai 2017 adoptant les termes du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT ;

VU la délibération CC_2017_92 du conseil communautaire en date du 3 juillet 2017 approuvant les termes de la convention de partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et la Communauté de Communes du Pays de Redon sur les politiques économiques, et autorisant son Président à la signer ;

VU la délibération CC_2017_170 du conseil communautaire en date du 20 novembre 2017 approuvant les termes de la convention de partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et la Communauté de Communes du Pays de Redon portant sur le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT et autorisant son Président à la signer ;

VU la délibération n°17_0204_11 de la Commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en date du 4 décembre 2017 approuvant les termes de la convention de partenariat entre le Conseil Régional de Bretagne et la Communauté de Communes du Pays de Redon portant sur le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT et autorisant son Président à la signer ;

VU la délibération CC_2019_004 du conseil communautaire du 28 janvier 2019 approuvant l'avenant à la convention du dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT ;

VU la délibération CC_2021_186 du conseil communautaire en date du 25 octobre 2021 prolongeant la convention PASS COMMERCE ET ARTISANAT avec la Région Bretagne ;

VU la délibération CC_2022_76 en date du conseil communautaire du 22 mai 2023 approuvant la prolongation du dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT jusqu'au 30 juin 2026 sur les communes bretonnes du territoire ;

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260105-BEX_2026_3-DE

Vu la délibération CC_2023_76_DE en date du 26 mai 2023 approuvant le règlement du PASS COMMERCE ET ARTISANAT et actant la mise en place, dans son article 7, d'un bonus écologique de 1000 € financé en intégralité par Redon Agglomération et accordé à toute entreprise qui engagerait, dans le cadre de son projet, des actions permettant d'améliorer son impact environnemental ;

VU les avis du Comité d'agrément Pass Commerce et Artisanat du 13 octobre 2025,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération a reçu les dossiers des entreprises bretonnes solliciteuses par l'intermédiaire des chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat et Chambre de Commerce et d'Industrie),

CONSIDERANT les avis et remarques du comité d'agrément sur les demandes de subvention au titre du PASS COMMERCE ARTISANAT

Raison sociale	*Commune*	*Activité*	*Description du projet*	*Montant des investissements éligibles*	*Avis du Comité d'agrément*	*Montant de subvention proposée*
EURL KERKIGER	Redon (35)	Boucherie	Matériel de laboratoire, équipements de production	80 787,00 €	Favorable	7 500,00 € + Bonus écologique de 1 000 €)
LA PINARDIERE	Redon (35)	Caviste Sommelière	Matériel de production	15 000,00 €	Favorable	4 500,00 €
ERDH (PROXI)	Peillac (56)	Commerce alimentaire	Matériel de cuisson, Inventaire matériel	24 100,00 €	Favorable	7 230,00 €
LE PONT QUENOT Chez Dame Denise	Bains-sur-Oust (35)	Bar avec Licence IV et location de salle	Travaux de dallage, travaux de terrassement	32 429,94 €	Favorable	7 500,00 €
L'INSOLITE	Guéméné-Penfao (44)	Restaurant	Travaux de rénovation	65 033,86 €	Favorable	3 750 €
L'EPICERIE DU VILLAGE (PROXI)	Avessac (44)	Commerce alimentaire	Matériel de production	6 182,51 €	Favorable	927,37 €

Sur ce rapport, le bureau exécutif décide :

- d'approuver l'octroi des subventions aux entreprises concernées comme indiqué sur le tableau ci-dessus
- de solliciter le remboursement de la quote-part régionale une fois le versement de la subvention réalisée
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les entreprises bénéficiaires les conventions pour le versement desdites subventions, ainsi que tout document afférent à cette décision

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260105-BEX_2026_3-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 12 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le
05/01/2026

Le Secrétaire de séance,
Lionel JOUNEAU

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34